



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTU

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260428-017-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit-avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de son maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Membres du Conseil municipal	Nombre
En exercice	11
Présents	10
Absents excusés	1
Procurations	0

Présents : CARDI Angelica, CASATICI Pierre-François, CLEMENTI Emma, DE ZERBI Alexandra, GRAZI François, GHIRLANDA Eric, LOGEREAU Pauline, LUCIANI Marie-Thérèse, POTENTINI Yves, VINCENTI Antoine

Absents : DAVID Emmanuel

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : CASATICI Pierre-François

Après signature de la feuille de présence et vérification que le quorum est atteint, la délibération suivante a été prise :

2. Vote du Compte financier unique (CFU) 2025

Délibération N° 017-2026

EXPOSE DES MOTIFS :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260428-017-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Monsieur le maire informe ses collègues qu'il est nécessaire d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) qui est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Le CFU constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026. Notre municipalité a souhaité anticiper cette obligation à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la deuxième fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le maire cède alors la présidence de séance à Monsieur Pierre-François CASATICI, 1^{er} adjoint, qui présente le CFU de manière détaillée à ses collègues.

DECISION :

Après discussion et toutes explications entendues,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

APRES S'ETRE FAIT PRESENTER de manière détaillée par le 1^{er} adjoint le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 dont les données principales sont reprises dans le tableau ci-dessous :

RESULTATS 2025 en € LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	16 391,27	0,00	968 792,31	0,00	985 183,58
Opérations de l'exercice	358 458,72	393 213,18	236 601,68	371 874,57	595 060,40	765 087,75
TOTAUX	358 458,72	409 604,45	236 601,68	1 340 666,88	595 060,40	1 750 271,33
Résultat sur opérations de l'exercice	0,00	34 754,46	0,00	135 272,89	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	51 145,73	0,00	1 104 065,20	0,00	1 155 210,93
Restes à réaliser	284 331,00	257 134,00	0,00	0,00	284 331,00	257 124,00
Résultat sur RAR	27 207,00	0,00	0,00	0,00	27 207,00	0,00
TOTAUX CUMULES	284 331,00	308 269,73	0,00	1 104 065,20	284 331,00	1 412 334,93
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	23 938,73	0,00	1 104 065,20	0,00	1 128 003,93

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212002398-20260428-017-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 30/04/2026

LUI DONNE ACTE de la présentation de ce CFU,

APPROUVE le CFU de l'année 2025,

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote (le Maire s'étant retiré au moment du vote et n'ayant donc pas participé à celui-ci) ;

VOTANTS	9
EXPRIMES	9
ABSTENTIONS	0
NON PARTICIPATION	1
POUR	9
CONTRE	0

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des participants au vote.

Le Maire




Le Secrétaire de séance

